

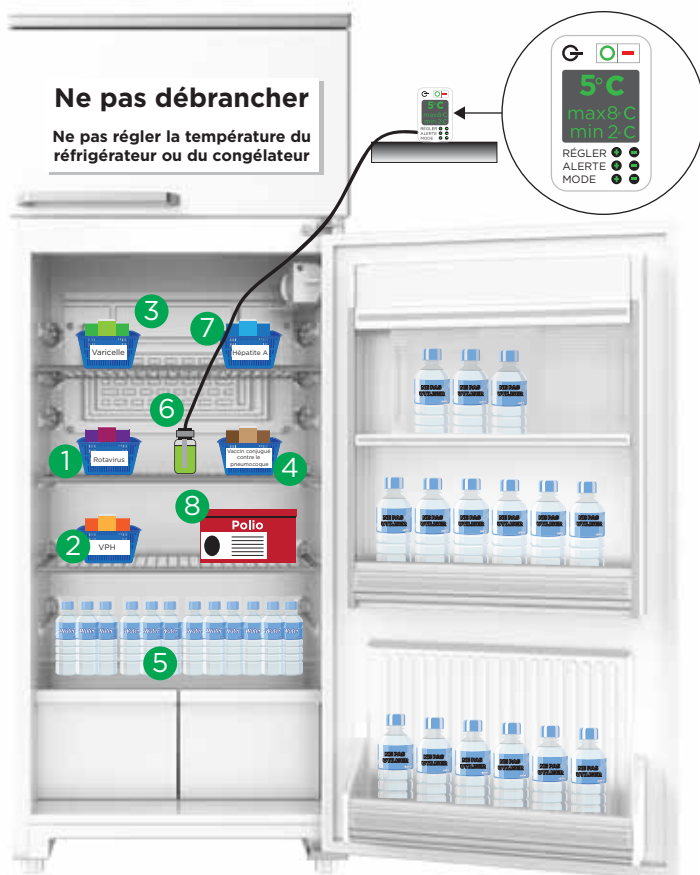
Lignes directrices pour l'entreposage des vaccins dans les réfrigérateurs et les congélateurs

La sécurité des vaccins, c'est la sécurité des patients.
Faites votre part pour maintenir l'intégrité des vaccins.

Températures d'entreposage :

Refrigérateur : De 2 à 8 °C. Visez une température de 5 °C.

Congélateur : -15 °C ou moins



Entreposage :

- 1 Placer les vaccins dans des paniers à mailles en plastique perméables à l'air.
- 2 Étiqueter les paniers par type de vaccin. Assurer que les étiquettes sont cohérentes pour tous les paniers.
- 3 Garder les paniers à une distance de 5 à 8 cm des parois et des autres paniers, pour maintenir la circulation d'air.
- 4 Placer les vaccins au centre de l'unité, loin des événements d'aération, des parois, et des serpentins.
- 5 Entreposer des bouteilles d'eau pleines sur les étagères vides et dans la porte du réfrigérateur. Entreposer des blocs congelés dans le congélateur. Apposer des étiquettes indiquant « NE PAS UTILISER ».
- 6 Placer un dispositif de surveillance de la température recommandé dans l'unité. Afficher un avertissement sur l'unité d'entreposage : « Ne pas régler la température du réfrigérateur et du congélateur. »
- 7 Entreposer à des endroits différents les produits vaccinaux dont les noms et l'emballage se ressemblent (p. ex., les vaccins anti-Hib et anti-hépatite B, ou Tdap et Td).
- 8 Conserver les vaccins dans leurs emballages originaux pour éviter que les vaccins soient exposés à la lumière.
- 9 Entreposer les aliments dans une unité distincte.
- 10 Les vaccins congelés doivent être entreposés dans un congélateur sans givre.

* Ne pas utiliser un réfrigérateur ou congélateur de type « minibar », ni un congélateur à dégivrage cyclique, à cause des importantes variations de température dans l'unité.

Entretien :

- Vérifier les dates d'expiration régulièrement. Entreposer les vaccins dont les dates d'expiration sont les plus rapprochées sur le devant de la tablette.
- Retirer les vaccins périmés de l'unité. Apposer une étiquette indiquant « vaccin périmé ».
- Utiliser une prise de courant avec un cran de sécurité ou un couvercle.
- Afficher un avertissement à l'emplacement de la prise de courant et sur la porte de l'unité : « NE PAS DÉBRANCHER ».
- Surveiller et consigner les températures de l'unité ET de la pièce deux fois par jour.
- Réduire au minimum le nombre de fois que l'on ouvre la porte de l'unité, pour éviter les fluctuations de température.
- Vérifier l'entreposage des vaccins, pour éviter une pénurie de stock pendant une saison de haute demande, et pour éviter les quantités excessives pendant une saison de faible demande.

Référence :

Agence de la santé publique du Canada (ASPC). (2015.) Lignes directrices nationales sur l'entreposage et la manipulation des vaccins pour les vaccinateurs 2015. Disponible : <http://canadiensensante.gc.ca/publications/healthy-living-vie-saine/vaccine-storage-entreposage-vaccins/index-fra.php>